

---

Présidence : Tadjikistan

## 922<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 24 juillet 2019

Ouverture : 11 h 10

Clôture : 13 h 05

2. Président : Ambassadeur I. Kalandar

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION FINALE DE  
S. E. M. MUZAFFAR HUSEINZODA,  
VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DE LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN

Président (FSC.DEL/169/19 OSCE+), Vice-Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan (FSC.DEL/168/19 OSCE+), République tchèque, Kirghizistan, Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/171/19), Biélorussie (FSC.DEL/166/19 OSCE+), Azerbaïdjan (annexe 1), Suisse (FSC.DEL/170/19 OSCE+), Slovaquie, Kazakhstan, Ouzbékistan, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Arménie (annexe 2), Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Présidence du FCS durant la troisième session de 2020* : Président

- b) *Demande de lancement d'un projet pluriannuel destiné à renforcer la capacité nationale à remédier au problème posé par les munitions obsolètes* : Géorgie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- c) « *De Budapest à Budapest (1994–2019)* », colloque pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, prévu à Budapest du 16 au 18 octobre 2019 (SEC.GAL/122/19 OSCE+) : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie)
- d) *Questions de protocole* : Slovénie, Italie

4. Prochaine séance :

Mercredi 11 septembre 2019 à 10 heures, Neuer Saal

**922<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 928 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AZERBAÏDJANAISE**

Monsieur le Président,

La délégation de la République azerbaïdjanaise souhaite la bienvenue à S. E. M. Muzaffar Huseinzoda, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan, à la séance de clôture du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) sous la Présidence tadjike, et le remercie de ses observations finales. En ce qui concerne la Présidence tadjike du FCS, nous tenons à insister sur ce qui suit :

Le FCS, un des organes décisionnels permanents de l'OSCE, sert de plateforme de dialogue sur la dimension politico-militaire de la sécurité et de coopération en la matière. Au fil des années précédentes, par l'adoption d'un certain nombre de décisions et d'engagements, le FCS a consolidé son acquis pour faire face aux menaces et aux défis liés à la sécurité politico-militaire. La mise en œuvre de ces décisions et de ces engagements – qui sont le résultat de nos efforts collectifs et d'un consensus – forme la base de notre dialogue et de notre coopération et est indispensable pour renforcer la confiance entre les États participants.

Cela est vrai également pour ce qui est de s'attaquer aux risques et aux défis découlant du transfert illicite, de l'accumulation déstabilisatrice et de la dissémination incontrôlée des armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que des stocks de munitions conventionnelles (SMC). Notre organisation a beaucoup fait pour consolider sa base normative dans le domaine des ALPC/SMC, s'agissant aussi de la fourniture d'une assistance concrète aux États participants. L'adoption par le Conseil ministériel de documents pertinents, tels que la Déclaration ministérielle sur les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre ainsi que des stocks de munitions conventionnelles (MC.DOC/3/16/Corr.1) et sa Décision n° 10/17 (MC.DEC/10/17/Corr.1) sur les ALPC et les SMC, en témoignent.

Dans les documents susmentionnés, les structures exécutives de l'OSCE, y compris la Section d'appui du FCS au Centre de prévention des conflits, sont chargées de fournir leur assistance aux États participants de l'OSCE dans la mise en œuvre de projets relatifs aux ALPC et aux SMC, conformément aux procédures énoncées dans les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC ainsi que dans les décisions pertinentes du FCS. À cet égard, la Décision n° 11/09 du FCS (FSC.DEC/11/09), en date du 25 novembre 2009, est d'une

importance particulière, car elle prescrit certaines procédures devant être suivies par tout État demandeur d'une assistance.

Dans ce contexte, nous avons été surpris que la Présidence tadjike du FCS ait entrepris d'organiser des consultations d'experts sur la demande d'assistance de l'Arménie dans le domaine des ALPC/SMC, en dépit du fait que l'Arménie n'ait pas respecté les procédures spécifiées. La délégation azerbaïdjanaise s'est exprimée à plusieurs reprises énergiquement sur cette question, insistant en particulier sur la nécessité de veiller à ce que la procédure énoncée dans la Décision n° 11/09 du FCS soit respectée en faisant en sorte que l'État demandeur réponde de façon complète et adéquate à un questionnaire type. Cette position a été dûment exposée dans notre lettre au Président du FCS en date du 2 juillet 2019, qui a été distribuée aux États participants de l'OSCE sous la cote FSC.DEL/142/19. Les préoccupations légitimes de l'Azerbaïdjan en ce qui concerne cette question n'ont cependant pas été prises en compte.

Les procédures prescrites n'ayant pas été suivies strictement, l'Azerbaïdjan s'est abstenu de participer aux consultations d'experts susmentionnées. Néanmoins, cette réunion, qui a soulevé en définitive plus de questions qu'elle n'a apportées de réponses, a montré une fois de plus qu'une plus grande clarté s'imposait s'agissant de la demande d'assistance de l'Arménie. Elle a aussi témoigné du caractère infondé de la décision de la Présidence tadjike de tenir ces consultations d'experts.

Le strict respect de nos engagements pris collectivement, de nos décisions et des procédures connexes est l'aune à laquelle on évaluera le degré de succès de la Présidence du FCS. Cela dit, notre délégation n'est pas en mesure d'évaluer la Présidence tadjike du FCS comme étant réussie.

Nous tenons à souligner une fois de plus que l'assistance aux États participants doit être apportée de façon efficace et transparente, conformément à la Décision n° 10/17 du Conseil ministériel et dans le plein respect des procédures énoncées dans la Décision n° 11/09 du FCS. À cette fin, nous demandons à la Présidence entrante du FCS, à la Troïka entrante du FCS, au Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre ainsi qu'aux stocks de munitions conventionnelles et au Centre de prévention des conflits de veiller au respect des procédures prescrites avant de prendre une quelconque mesure visant à faire avancer cette demande particulière d'assistance.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



---

**922<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 928 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ARMÉNIE**

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation arménienne auprès de l'OSCE, je tiens à remercier S. E. M. Muzaffar Huseinzoda, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan, pour sa déclaration finale. Nous félicitons aussi chaleureusement toute l'équipe de la délégation tadjike pour avoir dirigé habilement les travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) au cours de ces trois derniers mois.

Nous apprécions grandement les efforts déployés par la Présidence tadjike du FCS pour organiser des dialogues de sécurité axés sur la sécurité sous-régionale qui ont contribué à éclairer diverses questions importantes pour les organisations régionales en Asie centrale et pour l'Organisation du Traité de sécurité collective. Parallèlement, nous apprécions beaucoup l'attention équilibrée accordée aux thèmes de sécurité traditionnels du FCS, comme les armes légères et de petit calibre (ALPC), les mesures de confiance et de sécurité et les résolutions 1540 et 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous sommes en outre conscients du rôle clé joué par la Présidence tadjike dans la tenue avec succès du Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. La séance commune du FCS et du Conseil permanent, tenue sous les présidences respectives du Tadjikistan et de la Slovaquie, a été une excellente occasion de faire le point de nos discussions sur le Dialogue structuré.

Monsieur le Président,

Nous saisissons cette occasion pour remercier la Suisse, membre sortant de la Troïka du FCS, et souhaiter la bienvenue à la République tchèque en tant que Présidence entrante du Forum. Nous ne doutons pas que la nouvelle Présidence fondera aussi son action sur les engagements communs des États participants. À cet égard, notre délégation s'engage à apporter son plein appui.

Au nom de ma délégation, je tiens à remercier une fois de plus la délégation tadjike et à souhaiter à ses membres plein succès dans leurs futures entreprises.

Monsieur le Président,

Étant donné que j'ai la parole, j'exercerai mon droit de répondre à la délégation de l'Azerbaïdjan, qui, dans sa déclaration, a mentionné mon pays.

Nous avons déjà exposé de façon exhaustive notre opinion sur les tentatives persistantes de l'Azerbaïdjan de manipuler la demande d'assistance dans le domaine des ALPC et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) soumise par l'Arménie en novembre 2015 (FSC.DEL/217/15). Je m'abstiendrai d'évoquer une nouvelle fois les points en question ici, car ce n'est ni le moment ni le lieu approprié pour débattre des projets d'assistance dans le domaine des ALPC/SMC. Nous tenons cependant à clarifier plusieurs choses.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre gratitude à la Présidence tadjike du FCS et à la délégation suisse pour les efforts inlassables qu'elles ont déployées afin d'organiser les consultations d'experts sur la demande d'assistance de l'Arménie pour un projet concernant les ALPC/SMC, qui se sont tenues le 18 juillet 2019.

Nous partageons pleinement la position énoncée par la Présidence tadjike dans ses « Enseignements tirés et recommandations pour la présidence entrante et les futures présidences du FCS » (FSC.DEL/165/19), en particulier la recommandation de s'abstenir « d'actions érosives et de créer des entraves artificielles » s'agissant de sujets techniques tels que les ALPC et les SMC.

Le projet relatif aux ALPC/SMC pour lequel l'Arménie sollicite une assistance est une initiative de coopération concrète qui ne devrait en aucun cas être politisée. Pourtant, ces deux dernières années, nous avons été témoins de tentatives répétées de l'Azerbaïdjan de faire exactement cela en liant la demande à un programme politique étroit. Ma délégation a toujours dénoncé la pratique déplorable de l'Azerbaïdjan consistant à tenter d'exercer un chantage sur l'ensemble de l'Organisation ou de la paralyser afin d'empêcher le traitement de notre demande.

Monsieur le Président,

L'Arménie accorde une grande importance à ce projet, qui est destiné à renforcer la sûreté et la sécurité du stockage des ALPC en améliorant, conformément aux meilleures pratiques de l'OSCE, les normes de sécurité appliquées sur les sites concernés dans notre pays. Le projet d'assistance devrait également contribuer à accroître la transparence, devenant ainsi une mesure de confiance à part entière et un bon exemple pour d'autres pays de la région.

Les engagements de l'OSCE concernant les ALPC et les SMC ont été adoptés par tous les États participants, ce qui signifie que tous les États participants devraient bénéficier de chances égales de solliciter une assistance pour faire face aux risques liés aux ALPC et aux SMC. L'OSCE et ses États participants devraient faire preuve de fermeté en résistant aux tentatives de l'Azerbaïdjan de politiser des questions purement techniques, en particulier dans le domaine des ALPC, l'un des plus importants sujets examinés par le FCS.

En conclusion, nous tenons à appeler l'attention des États participants sur le fait que les déclarations et les actions de l'Azerbaïdjan montrent clairement que sa position n'a rien à voir avec les projets d'assistance en matière d'ALPC en tant que tels. Nous demandons une fois de plus instamment à ce pays de cesser de se poser en victime et de tout lier artificiellement à son programme étroit d'esprit.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci.